

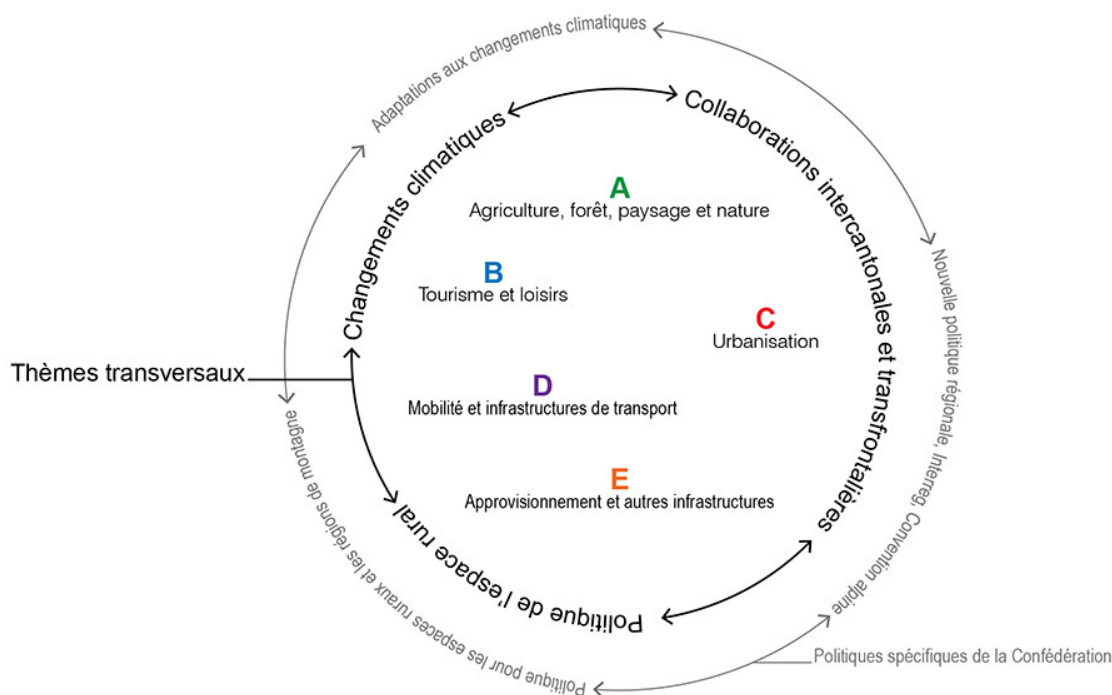
Thèmes transversaux

Décision du Conseil d'Etat : **14.06.2017**

Adoption par le Grand Conseil : **08.03.2018**

Approbation par la Confédération : **01.05.2019**

Les thèmes transversaux établissent le lien entre certaines politiques spécifiques de la Confédération, d'une part, et les domaines d'activités du Concept cantonal de développement territorial et du Plan directeur cantonal, d'autre part. Ils définissent notamment des principes généraux qui ne sont pas traités au travers d'une fiche de coordination spécifique.



Les trois thèmes transversaux actuellement identifiés concernent la politique de l'espace rural, les collaborations intercantionales et transfrontalières et les changements climatiques. La mise en évidence des spécificités de l'espace rural et de l'importance des collaborations témoigne de la volonté de renforcer les perspectives de développement des communes et régions rurales ou périphériques. Cela a été confirmé par diverses publications au niveau fédéral en février 2015 : la « Politique de la Confédération pour les espaces ruraux et les régions de montagne », qui vient compléter la politique des agglomérations, ainsi que le « Message sur la promotion économique pour les années 2016 à 2019 », qui comprend notamment un volet consacré à la politique du tourisme (avec des mesures en faveur de l'innovation, de la coopération et de la professionnalisation dans le domaine du tourisme ainsi qu'en faveur du secteur de l'hébergement) et un autre à la politique régionale, dont relève également la coopération intercantonale et transfrontalière. La reconnaissance de la problématique des changements climatiques est, quant à elle, capitale du fait notamment des enjeux liés à la question de l'eau, à la production énergétique, aux dangers naturels ou encore au tourisme dans notre canton.

Les réflexions menées ci-après seront affinées et complétées en fonction de la suite qui sera donnée aux projets fédéraux évoqués ci-avant.

Politique de l'espace rural

L'espace rural valaisan est composé d'un tissu social, culturel et économique diversifié et complexe. Il constitue le berceau d'une grande variété de modes de vie, d'activités touristiques, agricoles et socioculturelles, ainsi que de ressources et valeurs naturelles. Il s'étend sur des entités géographiques et paysagères structurées par des lieux d'habitat, des bassins d'emplois, des sites industriels, des terres agricoles, des surfaces boisées et des milieux naturels.



Illustration des interactions entre rural et urbain

L'évolution de l'espace rural est marquée par plusieurs tendances : les changements structurels de l'agriculture et ses incidences sur l'évolution du paysage, l'extension de l'urbanisation aux abords des centres urbains et touristiques, le développement du tourisme intensif et extensif, ainsi que la progression des activités de loisirs.

La stratégie cantonale entend promouvoir la complémentarité avec l'espace urbain au travers des multiples fonctions offertes par l'espace rural (habitat, activités, tourisme, loisirs). Sa mise en œuvre à des échelles adaptées permet de préserver le paysage comme base de développement du tourisme extensif et de maintenir l'habitat et les activités dans leur écrin.

Le maintien de l'identité de l'espace rural passe également par la reconnaissance des particularités propres à chacun des espaces, une délimitation claire de l'urbanisation, et des liens renforcés avec les centres urbains de plaine. Le canton contribue au maintien des populations dans l'espace rural au travers du dispositif mis en place en faveur des communes à problématique spécifique des régions de montagne et du milieu rural (PSRM).

L'imbrication interdépendante des espaces rural et urbain doit se faire par une coordination de la politique de l'espace rural et de celle des agglomérations, permettant de gérer le grand nombre de mouvements pendulaires générés par la multifonctionnalité de l'espace rural. Ce renforcement de la collaboration et de la mise en réseau des divers secteurs ruraux n'est possible qu'en identifiant leurs caractéristiques et leurs potentiels. Les projets pour l'espace rural (p.ex. projets-modèles) doivent être proposés, soutenus ou accompagnés par le canton, afin d'identifier des potentiels et renforcer les liens et complémentarités plaine - montagne au profit de l'espace rural traversé et de ses populations.

L'espace rural offre une grande diversité tant naturelle que paysagère, avec de grands espaces dédiés à l'agriculture et à la sylviculture, mais également à l'économie avec du tourisme, des loisirs, des activités, de l'habitat, des services et des infrastructures. Cette diversité est une composante essentielle du cadre de vie

Politique de l'espace rural

et d'activités et participe à l'entretien du territoire. Par les fonctions de gestion du paysage et de la nature, de production, de détente et de loisirs, l'espace rural joue un rôle important au niveau régional, mais également national.

L'amélioration de l'attractivité du canton par rapport aux centres nationaux et internationaux permet d'atténuer les inconvénients liés à sa position périphérique et de promouvoir le développement d'activités et de projets dans un territoire et un paysage culturel entretenus.

La mise en œuvre de la stratégie pour l'espace rural est une tâche exigeante de coordination nécessitant le soutien des différentes politiques sectorielles (p.ex. agricole, touristique, régionale, environnementale, forestière).

Principes généraux

1. Assurer la vitalité économique et sociale de l'espace rural en y maintenant la population, les services de base et une desserte appropriée, en valorisant les ressources naturelles et en y développant des activités économiques créatrices de valeur ajoutée.
2. Sauvegarder la variété et les caractéristiques des paysages ruraux traditionnels (p.ex. terrasses, prairies sèches, bisses, murs en pierres sèches) et gérer l'extension naturelle de la forêt.
3. Préserver de grands espaces libres de toute construction, notamment dans la plaine du Rhône, et maîtriser l'urbanisation en respectant des identités propres à chaque type d'espace.
4. Coordonner les politiques sectorielles et favoriser les multiples usages et fonctions de l'espace rural dans le cadre des diverses politiques applicables à l'espace rural et les projets en découlant, en synergie avec l'espace urbain.
5. Favoriser les rapprochements entre agriculture, sylviculture, tourisme et restauration (p.ex. tourisme à la ferme, vente directe, valorisation des produits du terroir, exploitation agricole respectant les valeurs naturelles, projets valorisant la nature) pour contribuer au maintien des paysages culturels.
6. Favoriser les projets ayant pour but la conservation et l'amélioration de la diversité des espèces en lien avec l'agriculture (p.ex. réseaux agroécologiques).

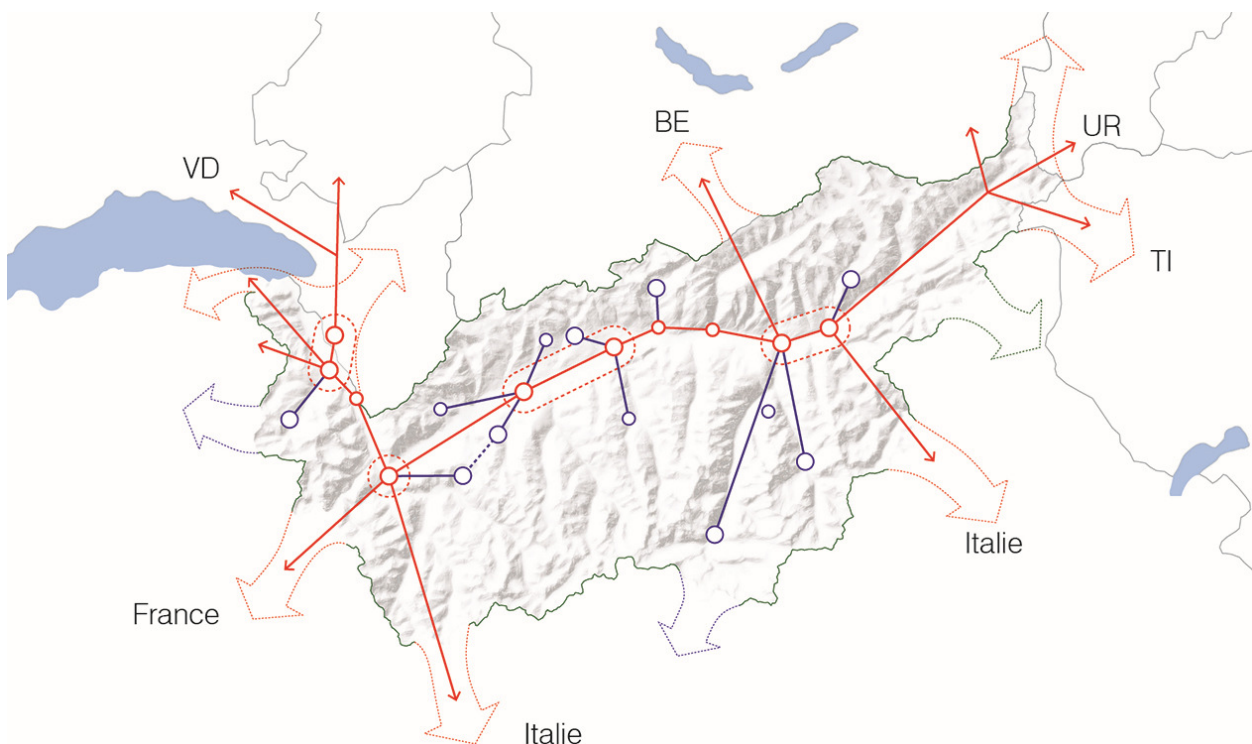
Collaborations intercantionales et transfrontalières

Partageant 90 kilomètres de frontière avec la France et 200 kilomètres avec l'Italie, le canton du Valais est également bordé par les cantons de Vaud, Berne, Uri et Tessin. Ses voisins transfrontaliers sont les arrondissements français de Thonon-les-Bains et de Bonneville, ainsi que la Région Autonome Vallée d'Aoste et les provinces de Verbano-Cusio-Ossola et de Vercelli en Italie. Le Valais coopère d'ailleurs de longue date avec ses voisins car, de tout temps, les cols ont été des lieux de passage et de commerce entre les régions frontalières.

L'aménagement du territoire, comme le développement économique, ne peuvent s'arrêter aux limites politiques cantonales ou aux frontières nationales, car le cadre de vie quotidien ne se limite pas à une commune ou un canton, mais dépasse toujours plus les limites institutionnelles.

Le canton souhaite créer les bases nécessaires pour faciliter une collaboration efficace à l'échelle des espaces fonctionnels. Ces collaborations intercantionales et transfrontalières peuvent faire de notre localisation « périphérique », mais passage obligé au cœur de l'Europe, un atout. Cette ouverture vers l'extérieur permet à notre canton, principalement touristique, de capter les flux externes et de tirer parti du dynamisme des régions voisines.

Le canton collabore ainsi, là où il y a une raison stratégique, avec d'autres cantons et régions limitrophes. Ces coopérations intercantionales et transfrontalières concernent, entre autres, les infrastructures de transports des hommes, des marchandises et des énergies, le tourisme et les domaines skiables, l'exploitation et la gestion des ressources (p.ex. énergie, eau), l'agriculture, la formation et la santé, la recherche appliquée et l'innovation, les dangers naturels ou encore la protection des paysages.



Illustrations des collaborations entre les pôles urbains (rouge) et touristiques (bleus) avec les cantons et pays voisins (grandes flèches)

Collaborations intercantionales et transfrontalières

Principes généraux

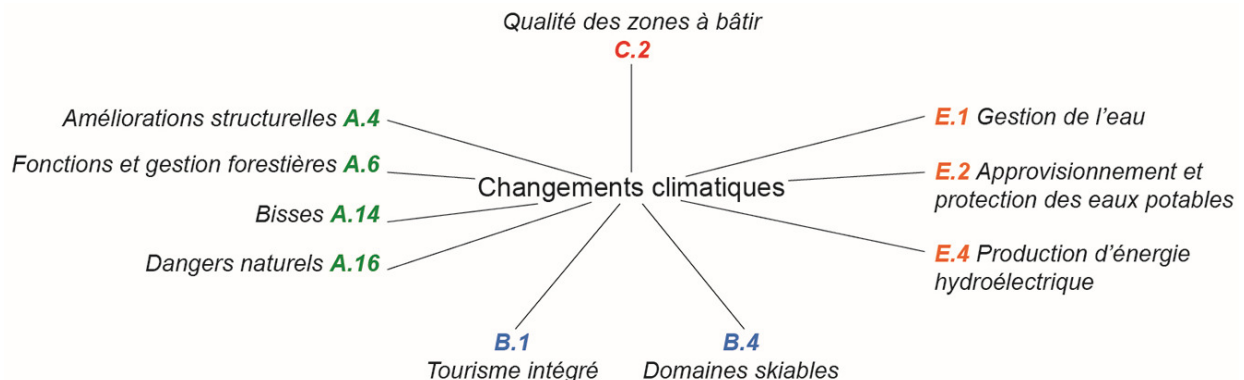
1. Mener les réflexions et les démarches en termes d'espaces fonctionnels et non pas institutionnels, en respectant les spécificités culturelles des diverses régions.
2. Promouvoir une organisation concertée des espaces transfrontaliers pour un développement durable, notamment dans les domaines de l'environnement, du paysage, de la mobilité, des cours d'eau et des dangers naturels.
3. Rechercher les synergies dans les stratégies cantonales, nationales et internationales (p.ex. développement économique, mobilité, gestion de l'eau, énergie, gestion des déchets).
4. Coordonner et valoriser les projets à incidence spatiale au-delà des frontières, notamment dans les domaines des parcs naturels et régionaux, de l'énergie, des domaines skiabiles et de la mobilité.
5. Améliorer et garantir sur le long terme les infrastructures de transport et de télécommunications.
6. Inciter toutes les instances à prendre en compte les problématiques qui ne peuvent être résolues qu'à l'échelle intercantonale ou transfrontalière.

Changements climatiques

Cette notion fait référence à tout changement de climat dans le temps, qu'il soit dû à la variabilité naturelle ou aux activités anthropiques.

Le Conseil fédéral a adopté, en 2012, le 1^{er} volet de sa stratégie d'adaptation aux changements climatiques, qui présente les objectifs et principes en la matière et décrit, tous secteurs confondus, les grands défis que la Confédération devra relever. Dans le 2^e volet (plan d'action 2014-2019), la Confédération a initié sa collaboration avec les cantons et les communes, en particulier dans les politiques sectorielles suivantes : gestion des eaux, gestion des dangers naturels, agriculture, tourisme et développement territorial (urbanisation). Selon les derniers rapports sur le climat mondial, la température moyenne de l'air augmentera jusqu'à la fin du siècle et le nombre de jours de chaleur extrême sera en hausse, particulièrement en Europe.

En Valais, on peut estimer que les glaciers vont continuer à fondre et la proportion des précipitations hivernales sous forme de pluie devraient augmenter au détriment des précipitations neigeuses, de sorte que les réserves d'eau disponibles en surface vont diminuer et que des perturbations du bilan hydrique vont progressivement apparaître durant l'année. Les fortes précipitations et les périodes de sécheresse seront vraisemblablement plus fréquentes, ce qui générera de nouveaux défis pour la protection tant de la qualité de l'eau potable que contre les dangers naturels. Dans le domaine de l'agriculture, les besoins d'irrigation des surfaces agricoles vont augmenter, car les volumes de précipitations estivales devraient diminuer, et une augmentation des captages en montagne peut avoir une influence sur l'activité des alpages par la délimitation des zones de protection des sources. L'augmentation moyenne des températures aura pour effet d'élever la limite des chutes de neige et générera probablement une augmentation de l'enneigement artificiel des pistes de ski, afin de garantir la compétitivité internationale des destinations valaisannes ; ce changement climatique menacera la rentabilité des installations des stations de basse altitude. Enfin, du fait de la densité du milieu bâti, de la part élevée des surfaces imperméables et de l'insuffisance des espaces verts, les villes pourraient se transformer en « îlots de chaleur » et la qualité de vie de leurs résidents devraient diminuer.



Ces principales tendances ont un impact direct sur le territoire et appellent des réponses concrètes, voire des réorientations, de la part de l'aménagement du territoire. Elles nécessitent également des coordinations intersectorielles permettant d'anticiper les changements climatiques et de s'y adapter.

Principes généraux

1. Actualiser régulièrement la stratégie cantonale de l'eau (validée par le Conseil d'Etat en 2013), destinée à piloter et coordonner la gestion et l'approvisionnement de la ressource multifonctionnelle « eau » pour les 10 à 15 prochaines années.
2. Prendre en compte, dans le cadre de la mise en œuvre de la gestion intégrée des risques liés aux dangers naturels, le suivi des phénomènes dangereux, la connaissance des dangers et des risques, ainsi que la conception évolutive des mesures de protection.
3. Ajuster la production agricole à l'évolution des sols et des possibilités et techniques d'irrigation, prendre des mesures sylvicoles visant à améliorer le stockage de l'eau dans le sol, et lutter contre la sécheresse.
4. Adapter les domaines skiables aux changements climatiques de manière rationnelle dans un souci d'économie des ressources naturelles.
5. Végétaliser les zones urbanisées, et aménager des espaces non construits de qualité et en suffisance, et faire appel à l'architecture bioclimatique afin d'améliorer la qualité de l'air et du climat dans les lieux habités.
6. Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables et indigènes ainsi que celle des rejets de chaleur en veillant à l'intégration des nouvelles installations sur le territoire.
7. Participer à des projets de recherche interdisciplinaires et soutenir les projets innovants impliquant l'analyse des effets liés aux changements climatiques, de manière à pouvoir mener des actions communes et coordonnées.